



contentieux complémentaire santé

Par **pyrrhus**, le **12/10/2011** à **07:14**

j'avais une complémentaire santé minimum (groupama) pour ma femme et mon fils
mon fils (étudiant) devant déménager et pouvant prendre une complémentaire moins chère
avec une sécurité sociale étudiante j'avais demandé un devis complémentaire santé avec
plus d'options que la première pour ma femme seule
on me retourne un devis (plus d'options) pour ma femme et mon fils
téléphones, visites à l'agence, incompréhensions, ce n'est pas parce que mon fils va habiter
ailleurs qu'il ne garderait pas groupama, téléphone au siège groupama (aix en provence),
impossible d'avoir la personne responsable, le chef, celui ou celle qui décide... opacité etc etc
excédé j'envoie une lettre recommandée avec AR résiliant le contrat complémentaire trois
mois avant ce qu'on (un agent de groupama) m'avait dit être l'échéance
refusé : un an l'échéance complémentaire santé ; et l'on me réclame les 286,53 € de cotisation
depuis: lettres de rappel, injonctions.. et aujourd'hui mise en demeure par une société de
contentieux avec frais, dommages et interets, bref :367,50